

► Informations générales

Cours	
Sigle et titre	PSY325-C
Titre long	Psychologie légale
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Automne 2019
Horaire et local	Les mercredis, de 13h00 à 16h00 Local B-259, Pavillon Marie-Victorin
Mode de formation	En présentiel
Description courte (selon l'annuaire UdeM)	Étude de l'interface entre la psychologie et le droit. Les rôles du psychologue dans le système judiciaire : dans l'enquête, à la cour de justice, durant l'incarcération et lors de la réinsertion sociale
Préalables	PSY1075
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=160566

Enseignant(e)	
Nom et titre	Tamsin Higgs, DForenPsy.
Coordonnées	Bureau E-354, Pavillon Marie Victorin Courriel : tamsin.higgs@umontreal.ca
Disponibilités	Après le cours et sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement	
Nom	À déterminer
Coordonnées	/
Disponibilités	/

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vous présentera les concepts théoriques clés et les approches pratiques pertinentes au travail des psychologues dans le système de justice pénale. Cet emploi diffère des autres domaines de la psychologie appliquée, en raison de la nature unique des groupes de clients et des acteurs du système de justice (ex. les auteurs d'infractions criminelles, leurs victimes, les policiers, les jurys et les témoins). Dans ce cours, vous acquerrez des bases solides pour poursuivre vos études et votre formation en psychologie médico-légale. En particulier, ce cours s'adresse à ceux qui s'intéressent à la recherche et à la pratique clinique avec les auteurs d'infractions violentes et sexuelles.

Objectifs d'apprentissage

Des objectifs d'apprentissage spécifiques seront donnés pour chaque cours. Ceux-ci seront indiqués dans les premières diapositives de la présentation PowerPoint du cours. Notez que toutes les présentations PowerPoint seront disponibles sur StudiUM en format pdf.

► **Calendrier**

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travaux
(1) 4 septembre	Introduction. Qu'est-ce que la psychologie légale ?	Les étudiants souhaitant faire une présentation pendant l'atelier du cours 12 doivent l'envoyer par courriel à l'enseignante. Les 8 premiers seront acceptés.	Chapitres 1 et 2, Gavin (2019)
(2) 11 septembre	Les approches psychologiques pour comprendre le crime		Chapitre 3, Gavin (2019)
(3) 18 septembre	Évaluation du risque de récidive criminelle		Chapitre 5, Cortoni & Pham (2017)
(4) 25 septembre	La violence et le risque de récidive		Côté (2001)
(5) 2 octobre	La délinquance sexuelle : Théorie ; facteurs de risque statiques		Chapitre 8, Gavin (2019)
(6) 9 octobre	La délinquance sexuelle : Des cibles d'intervention		Chapitre 19, Gavin (2019)
(7) 16 octobre	Psychopathie		Chapitre 4, Gavin (2019)
(-) 23 octobre		Période d'activités libres	
(-) 30 octobre		Examen partiel de mi session	
(8) 6 novembre	Homicide		Chapitre 6, Gavin (2019)
(9) 13 novembre	La psychologie dans le système judiciaire		Chapitres 16 - 18, Gavin (2019)
(10) 20 novembre	L'enquête criminelle		Chapitres 13 - 15, Gavin (2019)
(11) 27 novembre	La santé mentale et la loi	Présentateur invité : Anne Crocker, Ph.D. Directrice, Centre de recherche, Institut National de Psychiatrie Légale Philippe-Pinel	Chapitre 20, Gavin (2019)
(12) 4 décembre	L'étude de cas	Atelier Un maximum de huit étudiants présenteront leur étude de cas, comme matériel pour la discussion de groupe. La participation à l'atelier ne sera pas évaluée. L'objectif est plutôt d'élaborer des conceptualisations de cas par le biais de discussions de groupe, en préparation du travail écrit final. Les présentateurs devront avoir préparé une brève description de leur cas et avoir commencé à formuler leurs idées en termes d'application des théories. En retour, ils bénéficieront de l'apport du groupe dans le développement de leurs idées. Les étudiants qui ne sont pas présentateurs	

profiteront de la participation dans la mesure où ils pourront
appliquer les questions discutées à leur propre cas.

(-) 11 Décembre

Pas de cours

(-) 18 Décembre

Date d'échéance du travail de session

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Moyens	Critères	Dates	Pondérations
Examen partiel de mi session	Questions à choix multiples fondées sur la matière vue dans les 6 premiers cours.	30 octobre 2019	40% de la note finale
Travail de session individuel	<p>Dans ce travail, vous présenterez une étude de cas que vous conceptualiserez en faisant des liens avec la matière vue tout au long du cours. Choisissez un cas médiatisé (assez connu pour que vous puissiez trouver des détails sur le délit, et des informations contextuelles pertinentes sur l'auteur). Développez une compréhension de l'auteur et de son délit, selon deux théories différentes. Le premier paragraphe de votre étude de cas sera une description (maximum d'un demi page) du cas. Quels sont les détails clés au sujet de votre cas, et quel était le délit? Ensuite, vous devrez développer une conceptualisation de cas fondée sur des données probantes. Vous devrez vous assurer que vous avez discuté deux théories clairement, expliquant dans quelle mesure elles facilitent la compréhension du cas. De plus, quelles sont les limites des théories ou les inconsistances lorsqu'on les applique au cas? Quelles autres informations auriez-vous besoin afin de mieux comprendre le cas et pour évaluer le risque de récidive?</p> <p>La longueur du texte de votre travail est limitée à 1500 mots ; en double interligne avec le style de police Times New Roman de taille 12 et des marges de 2.5 cm. Cela équivaut à 3-4 pages. La liste des références n'est pas inclut dans la limite de mots. Pour s'assurer que le contenu de l'étude de cas inclut tous les éléments nécessaires, et afin de développer votre application des théories au cas, vous êtes encouragé à participer activement dans l'atelier lors du dernier cours.</p>	18 décembre 2019	60% de la note finale

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen Les règlements du Département de psychologie s'appliquent pour les absences aux examens. Aucune exception ne sera accordée. Vous êtes référés aux articles 9,7 et 9,9 du Règlement des études de premier cycle : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Dépôt des travaux Le travail de session (étude de cas) doit être remis dans la chute à travaux située à la gauche de la porte du Secrétariat des études ET également sur StudiUM, au plus tard à 16h00 à la date d'échéance. Les pénalités de retard sont applicables à cette évaluation. Un retard de plus de cinq jours ouvrables entraîne une note de 0 pour le travail.

Matériel autorisé Aucune documentation n'est permise lors de l'examen. Tout matériel électronique est également proscrit.

L'étude de cas peut s'appuyer sur diverses sources médiatiques afin de décrire le cas avec suffisamment de détails et de fournir les informations nécessaires pour discuter de la théorie en relation avec le cas. Toutefois, les sources non scientifiques devraient se limiter à la description du cas, alors que la conceptualisation du cas devrait être basée sur des modèles appuyés par des recherches empiriques. L'étude de cas doit être présentée conformément aux normes de l'APA. Veuillez consulter les ressources

complémentaires pour obtenir des conseils sur la façon de citer des sources non scientifiques.

Qualité de la langue

Le travail écrit sera accepté en anglais ou en français mais quelle que soit la langue utilisée, le règlement des études de premier cycle sur la qualité de la langue s'applique. C'est dire qu'il est possible d'être pénalisé pour les fautes d'orthographe et les erreurs grammaticales jusqu'à un maximum de 10 % de la note. Ce barème peut être dépassé si c'est l'intelligibilité du texte qui est en cause.

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription 2019-09-18

Date limite d'abandon 2019-11-08

Évaluation de l'enseignement 2019-12-04

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

En plus d'être titulaire des droits d'auteur sur les œuvres des professeurs, la clause PI 1.10 de la convention collective SGPUM-Université de Montréal ainsi que différentes lois, dont la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur le droit d'auteur, reconnaissent la protection de la captation, la fixation et la diffusion de la voix d'un professeur en classe.

Ainsi, l'enregistrement sonore ou visuel de mon cours est strictement interdit à moins d'obtenir au préalable mon autorisation écrite au moyen du formulaire prévu à cet effet dans l'environnement Studium. Suivant la convention collective, ce dernier devrait préciser que la permission écrite d'enregistrer ne donne pas la permission à l'étudiant(e) de diffuser l'enregistrement. À noter que l'enregistrement sonore ou visuel du cours sans consentement écrit du professeur peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents N/A

Ouvrages en réserve à la bibliothèque Gavin, H. (2019). *Criminological and Forensic Psychology* (2nd ed.). London, UK: SAGE.

Équipement (matériel) N/A

Ressources complémentaires

Documents

Cortoni, F., & Pham, T. H. (2017). *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*. Bruxelles, Belgique: Mardaga.

<https://www.cairn.info/traite-de-l-agression-sexuelle--9782804703486.htm>

Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique. *Criminologie*, 34 (1), 31–45. <https://doi.org/10.7202/004752ar>

D'autres références spécifiques seront données dans chaque présentation PowerPoint.

Sites Internet

APA style blog « [How to cite Wikipedia in APA style](#) »

Guides

[Citer selon les normes de l'APA](#)

Autres

N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires :

<https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite

<http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite

<http://cesar.umontreal.ca/>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<http://www.bib.umontreal.ca/LGB/>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm>

Soutien aux étudiants en situation de handicap

<http://bsesh.umontreal.ca/>

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

Site Intégrité

<http://integrite.umontreal.ca/>

Harcèlement

À l'Université de Montréal, le harcèlement de tout type est proscrit. Si vous sentez que vous êtes victime d'une quelconque forme de harcèlement, plusieurs ressources s'offrent à vous.

Bureau d'intervention en matière de harcèlement

www.harcelement.umontreal.ca

► **Grille de conversion des notes**

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

GRILLE DE CONVERSION

Résultat final en pourcentage	Notation littérale	
	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Cette règle ne s'applique pas aux cours de cycles supérieurs.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.